

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 55

DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

**Du vendredi 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt le 10 juillet, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET****Délégation de signature pour le Procès-Verbal de mise à disposition d'un terrain entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Communauté de Communes des Savoir-Faire ayant pour objet la création d'une unité de traitement**Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Jean FEBVRE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/07/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juillet 2020

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU les statuts de la Communauté de Communes des Savoir-Faire et notamment l'arrêté Préfectoral n° 2820 du 21 Décembre 2017 portant modification des statuts,*

**CONSIDERANT** qu'il convient d'établir un procès-verbal de mise à disposition d'un terrain ayant pour objet la création d'une unité de traitement sur le territoire de la Commune de Genrupt, Commune associée à Bourbonne les Bains,

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Savoir-Faire prévoit de créer une unité de traitement sur le territoire de ladite commune.

Pour ce faire, la Commune dispose d'une parcelle de terrain sise Combrechillon, cadastrée 215 ZA 37 d'une contenance de 51 ares 70 centiares louée par bail rural. Le locataire a donné son accord pour résilier le bail au 1<sup>er</sup> Octobre 2020.

Il est nécessaire d'établir un procès-verbal de mise à disposition dudit terrain entre la Communauté de Communes des Savoir-Faire et la Commune de Bourbonne les Bains.

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ledit procès-verbal et toutes pièces à intervenir en ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 juillet 2020

Le Maire



M. André NOIROT